



Concertations au Palais de l'Unité

Les Evêques du Cameroun et les Chefs traditionnels de l'Ouest pour la paix avec Paul Biya

Pages 4 & 5



Directeur de la publication : Victor NDOKI - Réc. n° 203/RDDJ/C19/BAPP - n° 250 du 14 août 2025 - Prix : 400 FCFA

LES NOUVELLES DU PAYS

Informers pour apporter des solutions

Démission / Exclusion Le torchon brûle dans le parti d'Issa Tchiroma

Une sortie médiatique de la Sg du parti jugée sensible au moment où le parti est en négociation avec Maurice Kamto fait sortir Issa Tchiroma de ses gonds.

P. 10



Affaire Nkouete Messah
contre la CDHC

Décryptage d'une décision loufoque contestée par la CDHC

Pp. 6 & 7

Site minier de Kambélé

L'Etat tranche et reverse le site dans le domaine public

Avec interdiction de toute activité
semi-mécanisée.

P. 9

Affaire African Petroleum Consultants Sarl / Glencore Exploration Cameroun Ltd

Saisie conservatoire de 268.562 barils de pétrole brut de Glencore par African Petroleum Consultants

Pour des faits de corruption des cadres de la Société Nationale de Raffinage (Sonara) initiés par la société Glencore pour se faire octroyer les contrats de livraison de pétrole brut de ses concurrents parmi lesquels la société African Petroleum Consultants dirigée par Dr Alexandre Ekollo Moundi, la Southwark Crown Court de Londres a condamné Glencore à payé des dommages et intérêt. Faisant suite à cette décision, et en vertu de l'ordonnance n° 660 rendue le 23 mai 2025 par le Président du Tpi de Douala-Bonanjo, la société African Petroleum Consultants a procédé, le 28 mai 2025, par les soins de Me Elise Adèle Kogla, Huissier de Justice à Douala, à la saisie conservatoire des biens meubles corporels, en l'occurrence les cargaisons de pétrole brut appartenant à la société Glencore Exploration Cameroon Ltd.

Page 3



Marché des femmes

Des titres fonciers frauduleux pour déposséder la mairie de Douala 2ème de son espace marchand

La descente du tribunal sur le site, que Madame le Maire de Douala 2, Me Denise Fampou, entend viabiliser pour en faire un marché moderne, a révélé les manoeuvres frauduleuses de quelques imposteurs qui ont obtenu des titres fonciers sur le site de ce marché retrocédé en 2010 à la Commune de Douala 2 par la CUD.

Page 2

■Marché des femmes

Des titres fonciers frauduleux pour déposséder la mairie de Douala 2ème de son espace marchand

Des mouvements d’humeur sont récurrents depuis quelques jours dans le site du marché des femmes à Douala 2ème. Des casses et des descentes du tribunal sur le terrain entretiennent la confusion chez les commerçants qui ne savent plus à quel saint se vouer. Seulement la détermination de la mairie de Douala 2ème à viabiliser cet espace marchand avec le soutien des commerçants est sans équivoque face aux fauteurs de trouble qui brandissent de faux titres fonciers pour réclamer cet espace.

Mercredi 06 août 2025, une réunion de crise s’est tenue à la mairie de Douala 2ème entre les commerçants et l’exécutif communal. L’objet de la réunion était de tirer au clair les incessantes descentes du tribunal sur le site du marché des femmes pour des procédures qui concernent les commerçants sans que ces derniers soient informés. Des procédures initiées par des privés à l’insu des commerçants de ce marché dont la finalité est de les déguerpier pour s’accaparer de cet espace marchand.

Le marché des femmes, situé sur l’emprise de la voie ferrée, a été jadis la propriété de la Communauté Urbaine de Douala qui le gérât. A la faveur du statut de marché de proximité, il a été rétrocédé en 2010 à la commune d’arrondissement de Douala 2ème.

Dans le cadre de sa politique de rendre New-Bell un arrondissement où il fait bon vivre y compris ses espaces marchands, le maire de la commune de Douala 2ème, Me Denise Fampou, a entrepris des actions de viabilisation et de modernisation du marché des femmes, englué dans un désordre, un insalubrité et une promiscuité indescriptibles. C’est ainsi que la mairie a procédé à des casses, en accord avec les commerçants installés sur le site, afin de le libérer et engager les travaux de sa viabilisation.

A peine un mois après la libération du site, des privés ont brandi 21 titres fonciers en se réclamant propriétaires de l’espace communal. Des 21 titres fonciers, 16 sont la propriété des privés qui, curieusement, appartiennent à deux personnes qui ont par ailleurs traduit en justice la mairie de Douala 2ème. Et c’est dans le cadre de la procédure pendante en justice que le tribunal est descendu sur le terrain le 06 août dernier.

La question que l’on est en droit de se poser est celle de savoir quand est-ce que ces privés ont établi ces titres fonciers,



étant donné que ce site est occupé par des commerçants depuis des lustres qui y ont effectué des mises en valeur en y construisant des boutiques. Pire encore, ces titres fonciers ont été établis le même jour avec les numéros qui se suivent. Ce qui fait dire à plusieurs commerçants interrogés qu’il s’agit des titres fonciers établis sur la base des actes frauduleux.

Me Denise Fampou, habituée à de telles manœuvres des imposteurs tapis dans l’ombre qui cherchent à bloquer ses actions de modernisation de l’arrondissement de Douala 2ème, a rassuré les commerçants qu’elle mettra tout en œuvre pour faire dire le droit afin que ces derniers soient recasés sur le site après sa viabilisation.

Rappelons que ce n’est pas la première fois que Me Denise Fampou fait face à l’adversité des imposteurs qui cherchent à spolier la mairie de Douala 2ème de son patrimoine foncier. Que ce soit au marché de la gare ou à Nkoulouloun, l’ad-

versité a été plus rude et Madame le maire a toujours ga-

gné le combat. Même concernant les sites qui abritent le Cercle municipal ou la Maison de la jeune fille, les imposteurs avaient brandi les titres fonciers pour réclamer la propriété de ces sites, tout comme la base technique sis au carrefour Nkoulouloun, un privé s’est permis de saisir le Ministre des domaines, du cadastre et des affaires foncières pour revendiquer le site. Toutes ces manœuvres frauduleuses n’ont pas arrêté la détermination de Madame le Maire à préserver le patrimoine foncier de la commune de Douala 2. Sa bravoure n’est plus à démontrer, elle qui a fait de ce combat son cheval de bataille.

Il faut dire qu’en aucun moment, l’on ne trouvera pas dans sa démarche une quelconque ambition personnelle visant à s’accaparer le patrimoine foncier de la mairie de Douala 2ème. Son battement de cœur est de contribuer à l’embellissement de New-Bell à travers la construction des infrastructures collectives avec le peu du patrimoine foncier qui lui res-

te, en barrant la voie à des imposteurs qui veulent faire du patrimoine foncier de New-Bell leur propriété personnelle par des manœuvres frauduleuses.

Aujourd’hui on peut s’enorgueillir lorsqu’on fait un tour à New-Bell. Du marché central, avec la construction du monument de l’indépendance et de plusieurs boutiques modernes qui rendent l’espace marchand plus attrayant, en passant par Shell New-Bell, Collège Evangélique, Nkolmitag, Cimetière de New-Bell ou ailleurs, l’embellissement de l’arrondissement de Douala 2ème saute à l’œil nu.

Hier «New-Bell la poubelle», elle est devenue aujourd’hui «New-Bell la belle». Ceci est rendu possible par le travail acharné et méthodique de Me Denise Fampou, une femme dynamique, qui a su se donner les moyens de sa politique avec la collaboration des populations de sa municipalité et celle des membres de son exécutif communal. Bon vent Madame le Maire !

Alex BEMA

LES NOUVELLES DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

B.P. 15.579 Douala

Tél. : (237) 674.77.97.97 / 694.77.77.86

E-mail : j-lesnouvellesdupays@yahoo.fr

Site web : www.j-lesnouvellesdupays.com

Directeur de la Publication
Victor NDOKI
e-mail : vndoki@yahoo.fr

Assisté de
Sylviane EPOSSI

Conseiller à la Direction
Dominik FOPOUSSI

Rédacteur-en-chef
Etienne PENDA

Chef Desk Yaoundé
Josselin NGANDONGO
(Cell. 694.17.54.02)

Relations publiques
Arlette Messina Mvondo

Grand Reporter
Ive TSOPGUE
(Cell. 697.28.00.09)

Rédaction
Etienne PENDA
Henri MEKANA
Henri Donatien AYANG
Alex BEMA

Reportage / Infographie
Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation
Jacques TIATY

Impression
LE LOCALIER, YAOUNDÉ (699.39.81.01)

Distribution
Les Nouvelles du Pays

■Affaire African Petroleum Consultants Sarl / Glencore Exploration Cameroun Ltd

Saisie conservatoire de 268.562 barils de pétrole brut de la société Glencore par Dr Ekollo Moundi Alexandre et sa société African Petroleum Consultants

L'affaire portée devant la Southwark Crown Court de Londres relatait des faits de corruption des cadres de la Société Nationale de Raffinage (Sonara) initiés par la société Glencore pour se faire octroyer les contrats de livraison de pétrole brut de ses concurrents parmi lesquels la société African Petroleum Consultants dirigée par Dr Alexandre Ekollo Moundi. Après plusieurs années de procédure, le 28 mai 2025 et en vertu de l'ordonnance n° 660 rendue le 23 mai 2025 par le Président du Tpi de Douala-Bonanjo, la société African Petroleum Consultants a procédé, par les soins de Me Elise Adèle Kogla, Huissier de Justice à Douala, à la saisie conservatoire des biens meubles corporels, en l'occurrence les cargaisons de pétrole brut appartenant à la société Glencore Exploration Cameroon Ltd.

Le 3 novembre 2022, suite aux aveux de la société Glencore, la Southwark Crown Court de Londres a condamné cette dernière à payer une amende de 32,359,280 Livres Sterling. Cette amende a été réduite à la somme de 21,572,853 Livres Sterling après le plaidoyer de Glencore. La même décision a infligé des amendes à Glencore pour les mêmes faits de corruption qu'elle a reconnu avoir commis dans divers autres pays africains.

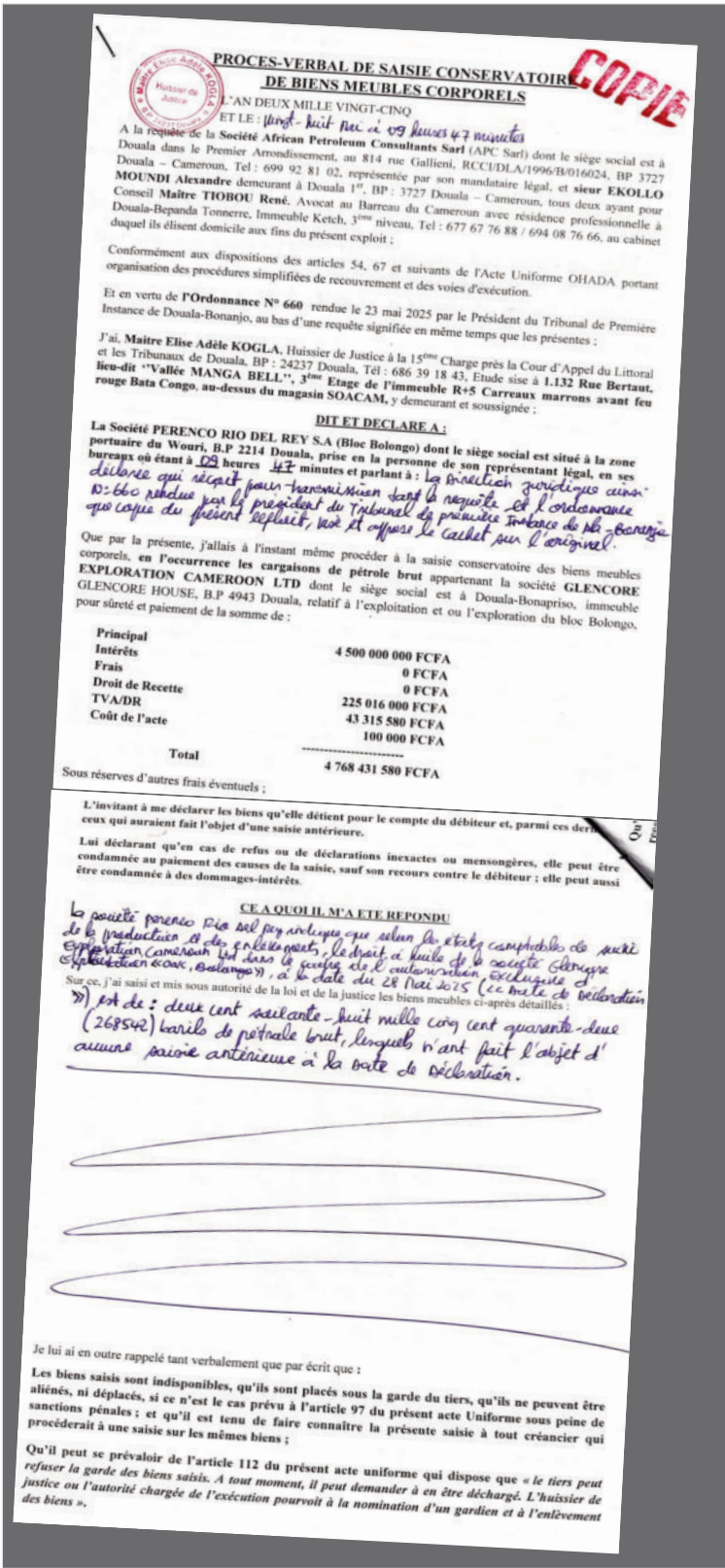
Seulement, la juridiction anglaise n'a pas admis les interventions des victimes dans cette procédure (Etats et entreprises) et les a invités à initier leurs propres procédures civiles en réparation de leurs préjudices. A ce jour, Glencore s'est acquittée de toutes les amendes au profit exclusif de la Grande-Bretagne qui n'a pourtant subi aucun préjudice.

C'est fort de cette demande initiée par la Southwark Crown Court de Londres, invitant les victimes de Glencore à initier leur propre procédure en réparation du préjudice qu'elles auraient subi que la société African Petroleum Consultants, gérée par Dr Alexandre Ekollo Moundi, a saisi le juge de l'Urgence du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo.

Le 13 octobre 2023, le Président du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo, statuant en matière de référé d'heure à heure, a rendu l'ordonnance n° 620 dans l'Affaire société African Petroleum Consultants Sarl contre la société Glencore Exploration Cameroun Ltd, en désignant Monsieur Gueta Joseph, expert judiciaire assermenté agréé à la Cour d'Appel du Littoral, avec pour mission d'évaluer le quantum au préjudice subi par la société African Petroleum Consultants Sarl du fait de la société défenderesse Glencore Exploration Cameroun Ltd.

PRÉJUDICE SUBI PAR AFRICAN PETROLEUM CONSULTANTS (APC)

Il s'agissait donc pour l'expert judiciaire Gueta Joseph de parcourir tous les aspects du contrat de livraison de pétrole brut avorté de la société African Petroleum

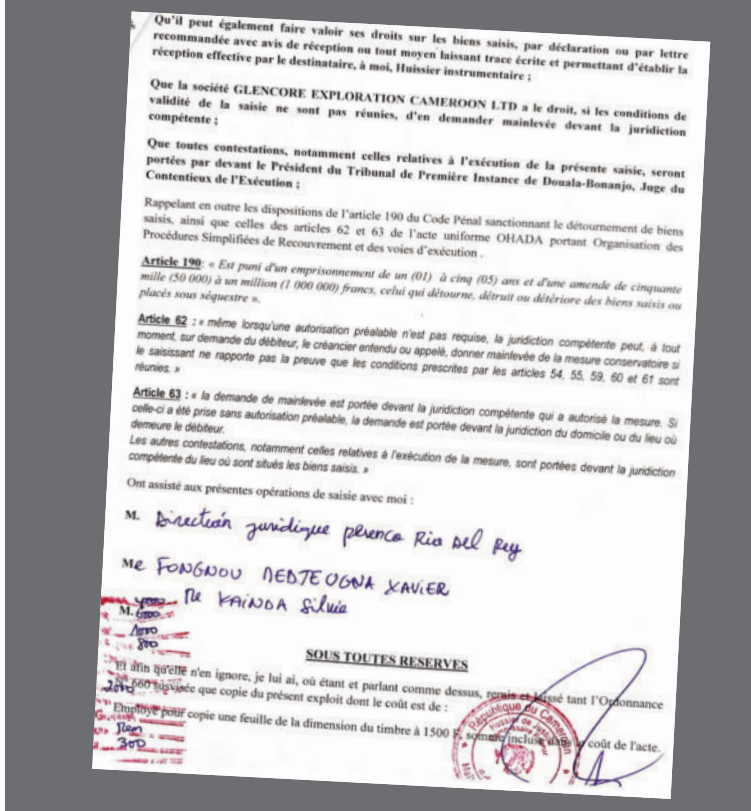


Consultants à la Sonara du fait des manœuvres de corruption orchestrées par Glencore Exploration Cameroun Ltd auprès des cadres de cette entreprise, ceci pour réaliser ledit contrat avec des surfacturations importantes.

Des investigations de l'expert financier, il ressort d'énormes pertes subies par la société APC à cause de la manœuvre orchestrée par l'ancien Directeur général de la Sonara de regretté mémoire, feu

Bernard Eding, pour attribuer arbitrairement à Glencore les cargaisons de pétrole brut que la société APC devait lui livrer en exécution du contrat du 20 octobre 1995. Ce qui a entraîné la perte du contrat que APC avait avec son fournisseur, le Nigérien National Petroleum Corporation (NNPC) avec pour corolaire la perte des bénéfices y afférents.

Dans la même veine, s'en est suivie une procédure fictive intentée



devant le Tribunal de Grande Instance du Fako contre la société APC et son gérant du fait qu'elle avait engagé des procédures judiciaires contre la Sonara pour rupture unilatérale du contrat du 20 octobre 1995. Et comme si cela ne suffisait pas, un acharnement judiciaire s'est mis en branle contre APC et son gérant Dr Alexandre Ekollo Moundi sous le fallacieux prétexte que le télex portant sur la livraison du pétrole brut à la Sonara par APC serait un faux malgré son authenticité confirmée par le Directeur général de Camtel. On comprend donc aisément que cet acharnement judiciaire visait à faire taire le gérant de la société APC qui tenait là un bon filon qui devait mettre à nu les magouilles de corruption opérées au sein de la Sonara dans les contrats de livraison de pétrole brut. Un acharnement judiciaire qui s'est inéluctablement soldé par l'arrestation arbitraire de l'épouse du gérant de la société APC par le Procureur général auprès de la Cour d'Appel du Sud-Ouest dans le but de mettre la main sur son époux. Ce qui a été fait en exécution du mandat d'arrêt émis à l'encontre du gérant de la société APC à la demande de la Sonara pour une garde à vue de six mois dans les cellules de la Légion de gendarmerie du Sud-Ouest.

En somme et au détour de

toutes ces péripéties, le préjudice subi par la société APC du fait de la corruption exercée par la société Glencore sur la direction générale de la Sonara, sur certains magistrats et hauts fonctionnaires se résume à la perte commerciale qui a découlé de la perte du contrat avec le fournisseur NNPC et des bénéfices perdus sur le contrat du 20 octobre 1995.

Il appartenait donc à l'expert judiciaire désigné par le Tribunal de première instance de Douala-Bonanjo d'apprécier le quantum au préjudice subi en tenant compte de la spécificité du secteur de la commercialisation du pétrole brut qui génère d'énormes bénéfices sur chaque transaction.

C'est donc ce travail qui a été fait et qui a abouti à l'exécution, le 28 mai 2025, de l'ordonnance n° 660 rendue le 23 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Douala-Bonanjo qui a évalué le préjudice subi à la somme de 4.500.000.000 de Fcfa en principal, et en y ajoutant le droit de recette et autres charges, le montant total s'élève à 4.768.431.580 fcfa comme détaillé dans le procès-verbal de saisie conservatoire de biens meubles corporels que nous publions en fac-similé pour la bonne compréhension du dossier par nos lecteurs.

Etienne PENDA

■ Le Conseil permanent de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun au Palais de l'Unité

Un appel pastoral à la paix et à la cohésion nationale aux côtés de Paul Biya

Le Minet, Sgpr, Ferdinand Ngoh Ngoh, a reçu ce mercredi 13 août 2025, au nom du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya, le Conseil permanent de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun conduit par Monseigneur Andrew NKEA, Evêque de Bamenda, Président de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC).

Cette rencontre qui intervient après le tête à tête entre le Président Paul Biya et le nonce apostolique au Cameroun le 15 juillet 2025, s'est déroulée dans une ambiance empreinte de convivialité et de sérénité, et confirme s'il en était encore besoin, que l'Eglise Catholique et le Pouvoir sont en phase sur l'essentiel : la préservation de la Paix et la stabilité du Cameroun.

Dans ce pays béni d'une richesse humaine, culturelle et spirituelle exceptionnelle — véritable "terre d'hospitalité" où se croisent les traditions et les croyances —, l'Eglise catholique joue, depuis des décennies, un rôle de sentinelle morale et de ferment d'unité.

Face aux tensions et aux incertitudes qui jalonnent la vie des nations, les prélats sont venus rappeler, d'une même voix, que la paix est un héritage sacré à préserver, un trésor commun à protéger contre les vents contraires de la division.

A cet égard, les hommes de Dieu ont tenu à exprimer leurs remerciements pour la démarche du Chef de l'Etat pour ces concertations qui montrent que le Président Paul Biya est à l'écoute des populations.

Ils ont salué l'action du Président de la République, ce guide éclairé et clairvoyant qui continue de conduire le Cameroun sur le chemin de l'émergence.

A rebours de toute rhétorique d'affrontement, ils ont réaffirmé leur engagement à accompagner l'œuvre de stabilité et de concorde nationale incarnée par Son Excellence Paul Biya.

Ils ont souhaité que les préoccupations légitimes des populations fassent l'objet d'une attention particulière des



autorités.

Le développement du Cameroun et l'amélioration des conditions de vie des populations demeurent une préoccupation constante du

Chef de l'Etat, a rappelé Ferdinand Ngoh Ngoh.

Pour cela, le Cameroun a besoin que tous ses fils et filles œuvrent pour la paix en évitant de prêter le flanc aux dis-

cours haineux, aux démarches insurrectionnelles du groupuscule ethno-fasciste qui veut plonger le pays dans l'anarchie.

L'émissaire du Chef de

l'Etat a ainsi transmis à ses hôtes le vœu très pieux du Président de la République d'une élection présidentielle libre, démocratique et transparente dans un climat apaisé, avant, pendant et après le scrutin.

Le Ministre d'Etat Ngoh Ngoh a enfin tenu à rassurer les hommes de Dieu : «*le Président Paul Biya ne faillira point car en fervent croyant, il puise sa force et son inspiration dans sa foi chrétienne chevillée au corps.*»

La rencontre s'est conclue par une bénédiction solennelle, implorant la sérénité et la cohésion avant, pendant et après le processus électoral. Un geste fort, où le spirituel et le républicain se rejoignent, rappelant que l'unité nationale est autant une valeur civique qu'une exigence morale.

Par Athanase ONDOA

■ Chefs traditionnels de l'Ouest au Palais de l'Unité

Paul Biya sème la graine de la PAIX !

Heureux les Camerounais qui vivent dans un pays libre, stable, résilient et en paix et qui entendent préserver ces acquis démocratiques et sociaux.

Heureux les démocrates camerounais qui vivent et veulent continuer à vivre libres.

A tous ceux qui veulent débattre et non combattre, le Palais de l'Unité vous ouvre grand ses portes.

Le Palais de l'Unité, la maison du Peuple n'a probablement jamais aussi bien porté son nom. Un nom qui nous fait beaucoup de bien et nous rassure. Un nom qui depuis bientôt 6 semaines résonne dans le cœur et l'esprit des Camerounais, au rythme des concertations stratégiques qui s'y déroulent.

Lesquelles concertations prescrites par le Chef de l'Etat, sont conduites par le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République dans une salle aujourd'hui célèbre, la B324.

Depuis le 1er juillet 2025, Ferdinand Ngoh Ngoh reçoit à tour de bras, flanqué de deux lieutenants, Philippe Mbarga Mboa, Ministre, chargé de Mission, et Amadou Moustafa, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République.

Le maître mot de ces concertations : le message de PAIX du Chef de l'Etat.

Paul BIYA, mendiant de la PAIX compte sur toutes les forces vives de la Nation, pour que le processus électoral en cours se déroule dans la PAIX, avant, pendant et après l'élection du 12 octobre 2025.

Un message qui a été repris en chœur par toutes les délégations dans un lieu qui symbolise l'attachement du peuple camerounais à la Paix et à l'Unité Nationale.

Des dignitaires religieux et traditionnels, les magistrats municipaux, les responsables des organisations syndicales tous corps de métiers confondus, ont répondu présent ainsi que les ministres et parlementaires du RDPC, dont le Président National est candidat à sa propre succession, et les partis alliés, ANDP, ACC,



RP, G20, PADDEC, UPC. Et ce n'est pas fini !

Ce 12 août 2025, le Palais de l'Unité a fait peau neuve

pour recevoir les Notabilités traditionnelles de la Région

de l'Ouest, la plus imposante des délégations par le nombre, pour dire le moins. Un peu plus de 40 têtes couronnées venues confirmer, s'il en était encore besoin, la solidité du pacte scellé avec l'Homme du Renouveau il y a 43 ans. Un pacte sacré que les attermoissements et les errements idéologiques de quelques-uns ne sauraient bousculer.

Ce mardi 12 août, L'Emissaire du Chef de l'Etat s'est voulu rassurant : « le Président de la République vous aime. Il est très sensible à l'affection que vous lui portez et au soutien que vous lui apportez depuis son accession à la Magistrature suprême et qui ne lui fera pas défaut le 12 octobre prochain.

Le Président Paul Biya est un Homme de Paix, un homme profondément humain qui vous charge d'être ses messagers de Paix, auprès des populations que vous encadrez, sans exclusive. Le message de Paix du Président de la République, vous avez le devoir de le porter à tous vos enfants, qu'ils pensent ou non comme vous. Vous ne devez rejeter personne».

Les Chefs traditionnels de la Région de l'Ouest, sont repartis du Palais de l'Unité, conquis et plus engagés que jamais.

Par Boniface AWONO

■Affaire Dame Nkouete Messah / CDHC

Décryptage d'une décision loufoque contestée par la CDHC

En brandissant le motif de harcèlement sexuel contre son ex-patron de la Cdhc, le Pr James Mouangue Kobil, Dame Nkouete Messah a voulu camoufler son comportement irrévérencieux au sein de l'institution qui l'employait. Porté au tribunal, le Tgi du Mfoundi a curieusement rendu une décision outrageusement fantaisiste de licenciement abusif après avoir reconnu qu'elle est multi fautive et évacué le motif de harcèlement sexuel pour absence de preuves.

Le verdict de l'affaire opposant la Commission des droits de l'homme du Cameroun (Cdhc) à Dame Nkouete Messah Judith est tombé le 28 juillet 2025. Le tribunal de grande instance du Mfoundi statuant publiquement et contradictoirement, en matière sociale et en premier ressort, sans la participation des assesseurs ayant fait défaut, constate que Dame Nkouete Messah a fait l'objet de deux sanctions disciplinaires, notamment une lettre de rappel à l'ordre et d'observation. Le tribunal relève en outre que la demanderesse a fait l'objet de trois autres sanctions disciplinaires à savoir : un changement d'emploi, une mise à pied et un licenciement litigieux pour les mêmes fautes. Des faits suffisamment graves qui démontrent un comportement d'insubordination notoire de la part de la demanderesse, mais curieusement, le tribunal constate un licenciement abusif de Dame Nkouete Messah.

UN VERDICT ÉMAILLÉ DE CONFUSION

Malgré ce verdict émaillé d'incongruités, le Tribunal de grande instance du Mfoundi condamne quand même la CDHC à verser à la plaignante la somme de 5.586.276 FCFA, à titre de dommages et intérêts. Soit 1.760.708 FCFA comme indemnités de préavis ; 93.481 FCFA comme indemnités de licenciement ; 44.5152 FCFA pour les congés payés ; 2.629. 600 FCFA comme dommages et intérêts pour licenciement abusif ; pour le 13ème mois 147 229,487 FCFA et 29.709,29 FCFA comme indemnités d'ancienneté. Loin des 60 millions de Fcfa réclamés par Dame Nkouete Messah à titre de dommages et intérêts. Par ailleurs, le 13ème mois que le tribunal a accordé à la demanderesse dans la répartition des dommages et intérêts ne repose sur aucune base légale ce d'autant plus que la disposition du 13ème mois n'existe pas à la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun dans l'architecture salariale des employés de cette institution. Ce qui fait dire à un juriste ayant pris connaissance du verdict qu'il



s'agit là d'une décision entachée d'illégalités parce que prise en l'absence de base légale en raison du 13ème mois octroyé non prévu par les textes. De ce fait, il y a violation du principe «pas de sanction sans texte.» Pire encore, il y a beaucoup d'erreurs sur les motifs en raison de multiples confusions entre sanctions disciplinaires et mesures hiérarchiques. Par ailleurs, Dame Nkouete Messah ayant saisi le tribunal sur le motif de harcèlement sexuel dont elle prétend être victime de la part de son ex-patron, le Pr James Mouangue Kobil, il n'y avait pas lieu pour le tribunal de

se précipiter à rendre sa décision sur le volet social, en vertu du principe du droit qui stipule que «le pénal tient le civil en état», c'est-à-dire lorsque le tribunal est saisi par les mêmes comparants pour des causes relevant du pénal et du civil, le tribunal statue d'abord sur la cause pénale. Mais curieusement, dans le cas d'espèce, le tribunal a tranché sur le volet social parce que le motif sur le harcèlement ne figurait plus dans le dossier, comme pour conclure que Dame Nkouete Messah, sachant qu'elle n'avait pas de preuves pour soutenir ses arguments devant le tribunal, a préféré ne plus en parler. C'est

d'ailleurs ce que relève le Procureur de la République dans ses réquisitions lorsqu'il déclare «qu'il n'avait plus lieu de revenir sur l'effectivité du harcèlement qui du reste est incertain, en l'absence de preuve irréfutable dudit harcèlement dont elle aurait été victime de la part de son ex-patron, que tout porte à croire que manifestement tout était déjà prémédité à l'avance dans cette affaire au préjudice de la demanderesse.» Conséquence, le procureur a rejeté ce motif de harcèlement et le juge ne pouvait que le suivre, faute de preuve. On comprend donc qu'il s'est agi d'un montage de mauvais goût de la part de Dame Nkouete Messah qui a cherché à accuser injustement le Pr James Mouangue Kobil pour des mobiles dont elle seule détient le secret. Le montage a tellement été grossier qu'il n'a même pas attiré l'attention des associations féminines de défense des droits de la femme pour la défendre.

INSUBORDINATION NOTOIRE

Pour comprendre le fond de ce dossier qui a défrayé la chronique tant dans la presse que dans les réseaux sociaux et autres salons feutrés de Yaoundé, il y a lieu de rappeler que c'est le 28 février 2024 que la Cdhc a mis un terme au contrat de travail qui la liait à Madame Nkouete Messah Judith. Elle avait été embauchée en mai 2018 en qualité de cheffe de service de la traduction et de l'interprétariat. Il lui était reproché des manquements professionnels graves à savoir : absences prolongées et non justifiées, des retards, une insubordination manifeste et des négligences répétées dans l'accomplissement de sa tâche. Son refus de répondre à la demande d'explication, sous deux jours, à lui adressée le 12 décembre 2023 et la non transmission de la version anglaise du rapport thématique du président de la Cdhc sur «La lutte contre les violences des droits de l'enfant», qui devait servir de support didactique à une table ronde au Kenya en juin 2023 ont certainement constitué la goutte d'eau qui a débordé le vase de l'insubordination.

Mais il faut relever que le licenciement de Dame Nkouete Messah a été adossé à une procédure interne légale qui a pris en compte la mise à pied suivant la lettre de l'ancien secrétaire général de la Cdhc, le magistrat Abouem Esseba Jean Pierre. Par ailleurs, elle a été invitée, en février 2024, à s'expliquer au conseil de discipline de la Cdhc. Trois sessions étaient consacrées à son cas, notamment le 25 janvier, le 13 et 27 février 2024. Mais au lieu de déférer aux convocations pour donner sa version des faits, elle a choisi de briller par son absence, donnant l'impression de snober ou de défier l'institution qui l'employait. Dès lors, son licenciement devenait inévitable. Mais au niveau de la justice, on croit savoir que le conseil de discipline de la Cdhc a eu tort de recommander le licenciement de dame Nkouete Messah. Cet organe qui comprend deux magistrats hors-hiérarchie dont une femme ancien conseiller à la Cour suprême et ancien membre de la Commission africaine des Droits de l'homme et peuples se serait fourvoyé, selon le Tribunal de grande instance du Mfoundi. Face à cette décision inique, à la Cdhc on entend faire dire le droit. L'institution a décidé de faire appel en arguant que plusieurs incongruités ont été relevées dans les motivations qui ont accompagné la décision prise en premier ressort. En effet, le tribunal reconnaît que la demanderesse est multi fautive, mais s'appuie sur des faits que la Cdhc juge inexacts pour conclure à un licenciement abusif. Parmi ces faits, le tribunal évoque le rappel à l'ordre, signé par l'ancien Sg de la Cndhl, comme faisant partie des faits pour lesquels Dame Nkouete a été traduite au conseil de discipline. Le tribunal soutient par ailleurs que le changement de poste par la plaignante est une sanction disciplinaire, alors qu'il s'est agi d'une mesure hiérarchique relevant du pouvoir discrétionnaire du premier responsable de la Cdhc. De plus, le tribunal refuse d'admettre que chaque sanction prise contre Dame Nkouete était consécutive à une faute spécifique ou à une série de fautes, sans amalgame.

■ Opérations électorales au Cameroun

Le plaidoyer de la Cdhc pour une présidentielle 2025 apaisée

Il a été fait par le président de la Commission des droits de l'homme du Cameroun (Cdhc), Pr James Mouangue Kobila, au cours d'un atelier régional sur les élections à l'intention des Indh des pays francophones tenu à Yaoundé du 30 au 31 juillet 2025.

Pendant deux jours les Institutions nationales des droits de l'homme (Indh) de plusieurs pays francophones d'Afrique se sont réunis à l'effet d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre à la portée des acteurs du processus électoral pour des scrutins qui s'achèvent sans éclats de voix.

Les élections présidentielles sont souvent sources de conflit en Afrique et même parfois de graves violations des droits de l'homme et des enfants et des femmes. Raison pour laquelle, l'Association francophone des commissions de droit de l'homme d'Afrique francophone (Afcndh) en collaboration avec la Cdhc ont organisé un atelier régional sur les élections. Cette concertation de deux jours visait à renforcer les capacités des acteurs des Indh du Cameroun, de la Côte- d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Bénin, les responsables du Minat, du ministère des Relations extérieures, des acteurs de la société civile, entre autres. La rencontre qui intervient en plein processus électoral pour le compte de la présidentielle 2025 au Cameroun part du constat selon lequel : plusieurs Indh manquent de préparation en période électorale afin de jouer un rôle décisif ; faible appropriation des normes et instruments juridiques internationaux relatifs en contexte électoral ; la difficulté à documenter et à surveiller les violations des droits de l'homme en période électorale ; faible coordination entre les Indh et les autres parties prenantes (organe de gestion des élections, Osc, observateurs électoraux et internationaux) entre autres.

Suffisant pour que la concertation régionale sur les élections aborde des questions lancinantes dont le traitement va servir aux participants à jouer un rôle capital en période électorale en sensibilisant davantage les acteurs politiques de tous ordres à recourir aux méthodes pacifistes en période électorale débarrassées de la stigmatisation, de la xénophobie, du tribalisme et du discours de haine. Le président de la Commission des droits de l'homme du Cameroun s'est offusqué des mauvaises pratiques qui ont cours au Cameroun et dans plusieurs pays d'Afrique qui procèdent de la contestation des résultats surtout à la présidentielle. «Le contexte de l'élection présidentielle est souvent suivi de



contestations parfois violentes. La préoccupation qui demeure c'est celle de l'élection présidentielle. Vous remarquerez que, après les législatives, il n'y a aucun problème, après les municipales, il n'y a aucun problème, mais après l'élection présidentielle on perçoit des contestations qui se déploient jusqu'à l'étranger ce qui est quand même un peu anormal dans un contexte électoral. Parce qu'il faut le dire, l'élection est le domaine par excellence de la souveraineté de l'Etat. Et tout ce qui concerne les élections se joue principalement à l'intérieur des frontières de l'Etat. Vous avez remarqué que certains hommes politiques vont poser les problèmes politiques hors de leurs frontières. Pourtant, cela n'est pas une belle pratique que certains pays ne s'accommodent guère», a relevé pour le déplorer le président de la Cdhc, Pr James Mouangue Kobila.

CAS DU CAMEROUN

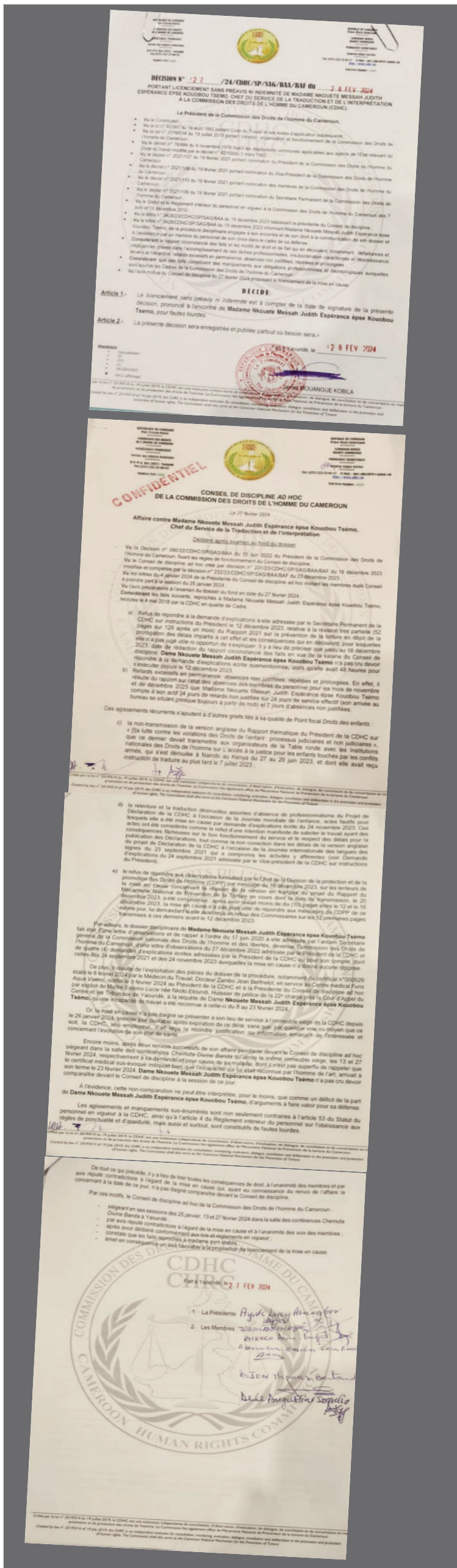
La Cdhc ne s'est jamais mise en marge du processus électoral au Cameroun. Elle n'a de cesse d'initier des actions qui, en cas de respect, contribuent à apaiser les élections. Le président James Mouangue Kobila a soutenu que la Commission s'est toujours impliquée au processus électoral du Cameroun à travers la publication de plusieurs rapports relatifs aux présidentielles de 2011 et 2018. «L'ensemble de ces rapports a été transmis à Elecam en décembre 2022. Cette synthèse des rapports résume les observations faites pendant les missions d'observation électorale menées au Cameroun entre 2011 et 2018 qui comprennent 34 recommandations, en vue de renforcer l'inclusivité, la transparence et le respect des droits fondamentaux pendant le scrutin à venir», a enseigné le président de la Cdhc.

S'agissant de la présidentielle 2025 dont le processus est en

cours, la Cdhc a déjà posé plusieurs actions auprès d'Elections Cameroun en vue de garantir la bonne tenue du scrutin. La Cdhc a reçu une mission d'Elecam le 13 janvier 2023 et le président de la Cdhc a été reçu par le Conseil électoral le 12 avril 2023. La Cdhc peut aussi se vanter de ce que, le gouvernement et Elecam ont fait des efforts pour mettre en œuvre certaines recommandations, entre autres : le renouvellement du matériel électoral avec l'arrivée de 1000 nouveaux kits d'inscription en mai 2025 ; le nouveau système d'identification qui permet de délivrer les CNI biométriques en 48 heures ; la révision des listes électorales qui a permis d'enregistrer une augmentation de 45% de nouveaux inscrits en mars 2025. Dans le même temps, faisant suite aux revendications formulées par certaines chapelles politiques sur la nécessité pour Elections Cameroun de publier le fichier électoral national, le président de la Cdhc a saisi par correspondance l'organe en charge de l'organisation des élections au Cameroun pour poser cette question. En retour, Elecam a évoqué le piratage de son site internet.

Autant le dire, la concertation a réuni les pays dont les élections présidentielles se profilent à l'horizon, à l'instar du Cameroun le 12 octobre 2025, la Côte d'Ivoire le 25 octobre, le Bénin en Avril 2026, la RDC en avril 2028. L'atelier a consolidé le rôle et les capacités opérationnelles des Indh francophones dans la promotion et la protection des droits de l'homme en période électorale. Ceci à travers l'identification des approches innovantes pour l'éducation et la sensibilisation des acteurs, l'outillage des participants en matière de suivi électoral, l'élaboration de rapport de mise en œuvre et des mécanismes d'alerte précoce.

Henri MEKANA



Pour finir, la Cdhc s'étonne du 13ème mois de salaire accordé, parmi les dommages, à Dame

Nkouete alors que nul ne l'a jamais touché dans cette structure. **Henri Donatien AYANG**

■Camwater

Dr Blaise Moussa prescrit une gestion commerciale plus efficace

Vendredi 08 août 2025, s’est tenu à l’Hôtel StarLand de Douala, un important atelier sur la situation commerciale et les recettes de la Camwater. La rencontre présidée par le Directeur Général, le Dr Blaise Moussa, a réuni les principaux responsables ainsi que les représentants syndicaux, avec pour but d’évaluer et renforcer la stratégie commerciale de l’entreprise.

Dans son discours préliminaire, le Dr Blaise Moussa a souligné l’importance d’une «politique commerciale offensive et soucieuse de la qualité du service aux populations». Le Directeur Général a invité ses collaborateurs à tout mettre en œuvre pour améliorer les performances actuelles, tout en rappelant également les défis à relever au plan commercial, à savoir :

- La professionnalisation de la gestion commerciale ;
- L’exécution rapide des branchements et la prise en charge des abonnés ;
- L’éradication de la fraude sur le terrain, qui parfois implique des agents de l’entreprise ;
- L’importance de la dette client qui s’élève à plusieurs milliards de Francs CFA.

Pour faire face à ces défis, des actions concrètes ont été annoncées à l’issue de l’atelier. Une étude diagnostique sera réalisée en vue d’élaborer une nouvelle stratégie commerciale et marketing, de définir des procédures et



des outils modernes pour améliorer la performance financière de l’entreprise. Par ailleurs, la Camwater annonce le lancement imminent d’une plateforme de paiement dédiée et d’une application de gestion commerciale intégrée. Ces outils numériques devraient permettre de mieux maîtriser les opérations, d’offrir un service plus efficace aux abonnés et de lutter plus efficacement contre la fraude.

Le Directeur Général a saisi cette occasion pour rappeler les investissements considérables du

gouvernement et ceux de la Camwater visant à améliorer l’accès à l’eau potable. Entre 2022 et 2025, la capacité de production d’eau est passée de 858.190 à 1.179.858 mètres cubes par jour (m3/j). Le réseau de distribution a également été étendu, passant de 7.837 km à 8.127,495 km.

UN NOUVEAU DYNAMISME POUR LA CAMWATER

Cet atelier stratégique marque un tournant important dans la gestion commerciale de la

Camwater. Sous la direction du Dr Blaise Moussa, l’entreprise se mobilise pour améliorer la qualité du service aux populations et renforcer sa stratégie commerciale. Les actions concrètes annoncées devraient permettre à la Camwater de mieux relever les défis commerciaux et de poursuivre son objectif d’améliorer l’accès à l’eau potable pour les populations.

DES AVANTAGES POUR LES POPULATIONS

Les avantages de cette initiative sont nombreux pour les populations. La mise en place d’une plateforme de paiement dédiée et d’une application de gestion commerciale intégrée devrait permettre de mieux maîtriser les opérations, d’offrir un service plus efficace aux abonnés et de lutter plus efficacement contre la fraude. Les populations pourront ainsi bénéficier d’un service plus fiable et plus efficace.

La Camwater est déterminée à poursuivre ses efforts pour améliorer l’accès à l’eau potable sur l’ensemble du territoire national.

liorer l’accès à l’eau potable sur l’ensemble du territoire national. Les investissements considérables du gouvernement et de l’entreprise témoignent de l’engagement pour l’amélioration de l’accès à l’eau potable. La Camwater est convaincue que la mise en place d’une stratégie commerciale efficace et la professionnalisation de la gestion commerciale sont essentielles pour garantir un accès équitable et fiable à l’eau potable pour tous les Camerounais.

Les actions concrètes annoncées devraient permettre à la Camwater de mieux relever les défis commerciaux et de poursuivre son objectif d’améliorer l’accès à l’eau potable pour les populations. La Camwater sous la houlette de son Directeur Général est déterminée à poursuivre ses efforts pour améliorer l’accès à l’eau potable sur l’ensemble du territoire national et à garantir un service plus efficace et plus fiable pour les populations.

Henri MEKANA

■Accès équitable à l’eau potable

La Camwater renforce son parc de véhicules pour desservir des zones faiblement couvertes

Le Directeur Général de la Camwater, Dr Blaise Moussa, a procédé ce jeudi 07 août 2025, à la répartition de nouveaux camions-citernes dans les différentes délégations et directions régionales de la Camwater. Cette opération fait suite à l’acquisition de sept nouveaux engins acquis par la Camwater dans le but d’étendre ses services aux zones faiblement couvertes afin d’améliorer l’accès à l’eau potable sur l’ensemble du territoire national.

Les véhicules de marque Isuzu, tous équipés de motopompes, viennent renforcer le matériel roulant de l’entreprise mobilisé pour relever les défis d’approvisionnement dans les zones les moins bien desservies en eau potable. Ces camions-citernes sont conçus pour transporter de grandes quantités d’eau potable et pour intervenir rapidement en cas de besoin.

UN INVESTISSEMENT POUR RÉDUIRE LES DÉLAIS D'INTERVENTION

À cette occasion, le Directeur Général a souligné l’importance de cette acquisition stratégique : «Ces camions permettront de réduire les délais d’intervention dans les zones confrontées à des perturbations, assurant ainsi une meilleure continuité du service pour les usagers.» En effet, les camions-citernes permettront à la Camwater de réagir plus rapidement en cas de besoin, ce qui est essentiel pour garantir un accès fiable à l’eau potable pour les populations.

UN ENGAGEMENT POUR L'ACCÈS ÉQUITABLE À L'EAU POTABLE

En renforçant ses équipements, la Camwater réaffirme son engagement à garantir un accès équitable et fiable à l’eau



potable pour tous les Camerounais. La Camwater est déterminée à poursuivre ses efforts pour améliorer l’accès à l’eau potable sur l’ensemble du territoire national, en particulier dans les zones les plus vulnérables.

UN NOUVEAU DYNAMISME POUR LA CAMWATER

Cette acquisition de nouveaux camions-citernes est un exemple concret de l’enga-

gement de la Camwater à améliorer ses services et à garantir un accès équitable à l’eau potable pour tous les Camerounais. Sous la direction du Dr Blaise Moussa, la Camwater poursuit ses efforts pour renforcer son parc de véhicules et améliorer ses capacités d’intervention.

DES AVANTAGES POUR LES POPULATIONS

Les avantages de cette acquisition sont

nombreux pour les populations. Les camions-citernes permettront de réduire les délais d’intervention en cas de besoin, ce qui est essentiel pour garantir un accès fiable à l’eau potable. Les populations des zones les moins bien desservies en eau potable pourront ainsi bénéficier d’un service plus efficace et plus fiable. L’acquisition de ces nouveaux camions-citernes est un investissement pour l’avenir de la Camwater et pour les populations qu’elle sert. La Camwater est déterminée à poursuivre ses efforts pour améliorer l’accès à l’eau potable sur l’ensemble du territoire national, en particulier dans les zones les plus vulnérables.

La Camwater a procédé à la répartition de nouveaux camions-citernes dans les différentes délégations et directions régionales de l’entreprise. Cette acquisition est un exemple concret de l’engagement de la Camwater à améliorer ses services et à garantir un accès équitable à l’eau potable pour tous les Camerounais. Les avantages de cette acquisition sont nombreux pour les populations, et la Camwater est déterminée à poursuivre ses efforts pour améliorer l’accès à l’eau potable sur l’ensemble du territoire national.

H.M

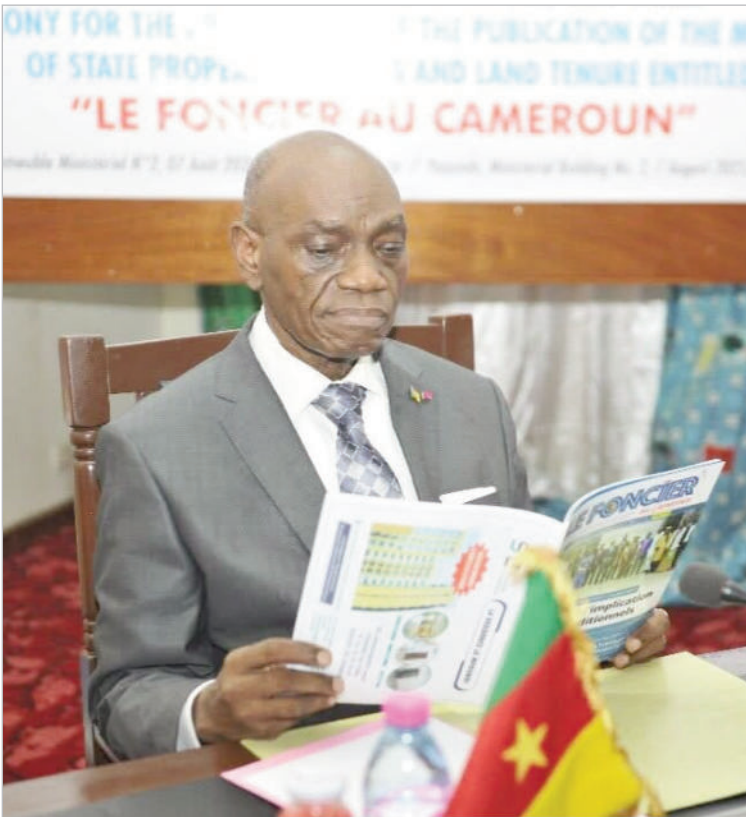
■ “Le Foncier au Cameroun”

La publication phare du Mindcaf rendue publique par le ministre Henri Eyebe Ayissi

Le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (Mindcaf) a organisé le 07 août dernier, une cérémonie de présentation de sa publication “Le Foncier au Cameroun”, un magazine spécialisé d’informations sur les questions foncières. Cette initiative du Ministre Henri Eyebe Ayissi vise à informer et à éduquer les Camerounais sur les questions foncières, contribuant ainsi à un développement durable et inclusif.

La cérémonie de présentation a eu lieu dans la salle de conférence du 3ème étage de l’immeuble ministériel N°2, en présence de nombreux responsables, dont des chefs traditionnels, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des hauts responsables du Mindcaf. Sa Majesté Guy Tsala Ndzomo, président du réseau national des chefs traditionnels du Cameroun, était également présent, témoignant de l’importance de cette initiative pour les communautés traditionnelles.

La publication “Le Foncier au Cameroun” représente une avancée significative vers une meilleure gouvernance foncière au Cameroun. Le magazine spécialisé vise à fournir des informations précises et actualisées sur les questions foncières, à sensibiliser les populations sur les enjeux et les défis liés à la gestion foncière, et à promouvoir une gestion fon-



cière transparente et efficace.

**UN ENGAGEMENT
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Mindcaf s’engage à continuer d’informer et d’éduquer les Camerounais sur les questions foncières, contribuant ainsi à un développement durable et in-

clusif. Cette initiative s’inscrit dans une stratégie plus large de réforme foncière au Cameroun, visant à améliorer la gestion foncière et à promouvoir une utilisation plus efficace des terres.

La publication “Le Foncier au Cameroun” a pour objectif de :

- informer les populations sur les questions foncières et les enjeux liés à la gestion foncière ;
- sensibiliser les communautés sur l’importance de la gestion foncière transparente et efficace ;
- promouvoir une utilisation plus efficace des terres et une gestion foncière durable ;
- contribuer à la réforme foncière au Cameroun et à l’amélioration de la gouvernance foncière.

**UN OUTIL POUR
LES COMMUNAUTÉS**

La publication “Le Foncier au Cameroun” est un outil précieux pour les communautés, les

chefs traditionnels, les décideurs politiques et les partenaires techniques et financiers. Elle fournira des informations précises et actualisées sur les questions foncières, permettant ainsi aux communautés de prendre des décisions éclairées sur la gestion de leurs terres.

La présentation de la publication “Le Foncier au Cameroun” marque une étape importante dans la stratégie du Mindcaf pour améliorer la gouvernance foncière au Cameroun. Cette initiative du Ministre Henri Eyebe Ayissi témoigne de son engagement pour le développement durable et inclusif, et pour la promotion d’une gestion foncière transparente et efficace. Nous sommes convaincus que cette publication sera un outil précieux pour les communautés et les décideurs politiques, et qu’elle contribuera à l’amélioration de la gouvernance foncière au Cameroun.

Josselin NGANDONGO

■ Ministère de l’Enseignement Supérieur

Cap sur le numérique universitaire

Le communiqué final à l’issue de la troisième session du comité ad hoc de suivi de la mise en œuvre du Programme présidentiel d’Investissement dans les Universités de Bertoua, Ebolowa et Garoua.

Le Ministre d’Etat, Ministre de l’Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, le Pr Jacques Fame Ndongo, a présidé le jeudi 07 août 2025 à partir de 10 heures, dans la salle de conférences du centre national de supervision du RIC et du développement du numérique universitaire, la troisième session du comité ad hoc de suivi de la mise en œuvre du Programme présidentiel d’Investissement dans les Universités de Bertoua, Ebolowa et Garoua.

Ce programme a été évalué à un coût global de deux cent cinquante-quatre milliards neuf cent trente millions six cent soixante mille huit cent quatre-vingt-neuf (254 930 660 889) FCFA et a obtenu le Très Haut Accord de Monsieur le Président de la République, Chef de l’Etat, Son Excellence Paul BIYA, pour un financement BIP MINEPAT/MINESUP de vingt-cinq milliards trois cent millions six cent trente-trois (25 300 656 313) FCFA, pour une capacité d’accueil en simultané de 2800 places à Ebolowa, 3520 places à Bertoua et 2320 places à Garoua.

Étaient présents à cette réunion, les Recteurs des Universités d’Etat concernées,



certaines responsables du Ministère de l’Enseignement Supérieur, le Directeur Général de l’Économie au MINEPAT, les représentants du MINFI et du MINMAP, les Délégués Régionaux du MINTP concernés (ingénieurs des marchés), les chefs d’entreprises adjudicataires des travaux et des maîtrises d’œuvre.

Les travaux de cette session ont porté essentiellement sur le niveau d’avancement

des chantiers, les difficultés rencontrées en vue de corriger tous les dysfonctionnements relevés et permettre la livraison des infrastructures prévues dans les meilleurs délais. À l’issue des échanges, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- 1- accorder un délai supplémentaire aux entreprises adjudicataires en fonction du niveau d’avancement de leurs chantiers, compte tenu des impondérables pécuniaires;

2- mener un plaidoyer auprès du MINFI en vue du paiement, en priorité, des décomptes en instance au niveau de la paierie compétente, dans la mesure du possible et tenant par ailleurs compte des difficultés liées à la conjoncture économique internationale ;

3- Saisir le MINEPAT pour une programmation des crédits restant à mobiliser en vue de la finalisation des chantiers de la première phase, ainsi que des études complémentaires des sites délocalisés de ces trois Universités ;

4- Saisir ENEO, CAMWATER et CAMTEL en vue de l’approvisionnement en électricité, en eau et en connexion internet de tous les sites concernés.

Avant de mettre un terme à ces assises, Monsieur le Ministre d’Etat, Ministre de l’Enseignement Supérieur, le Professeur Jacques FAME NDONGO, a exhorté toutes les parties prenantes au projet, à travailler de concert, afin de doter ces trois universités de leurs premières infrastructures propres, conformément à la volonté du Président de la République, Chef de l’Etat, Son Excellence Paul BIYA.

Yaoundé, le 11 Août 2025

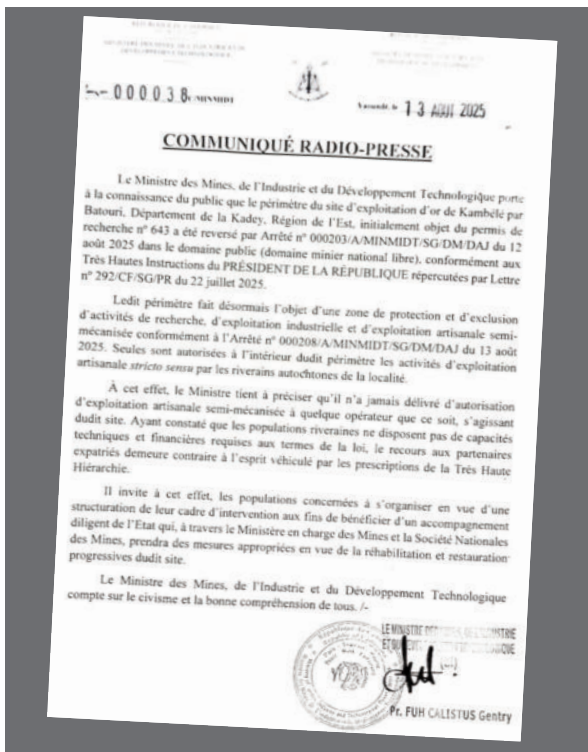
Pr Jacques FAME NDONGO

■ Site minier de Kambélé

L'État reverse le site dans le domaine public et interdit toute activité semi-mécanisée

Le gouvernement camerounais vient de trancher dans le dossier sensible de l'exploitation aurifère à Kambélé, localité située dans le département de la Kadey.

Par un communiqué rendu public le 13 août 2025, le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), Pr. Fuh Calistus Gentry, annonce que le périmètre du site, initialement couvert par un permis de recherche, est désormais reversé dans le domaine public. Une décision prise sur Très Hautes Instructions du Président de la République. Selon le communiqué, le site de Kambélé faisait l'objet du permis de recherche n°643. Par l'Arrêté n°000203/A/MINMIDT/SG/DM/DAJ du 12 août 2025, ce permis a été annulé et le périmètre concerné intégré au domaine minier national libre. Cette décision fait suite aux Très Hautes Instructions du Président de la République, transmises par la lettre n°292/CF/SG/PR du 22 juillet 2025. Désormais, le site devient une zone de protection et d'exclusion où sont strictement interdites les activités de recherche, d'exploitation industrielle ou artisanale semi-mécanisée. Seules sont tolérées, à l'intérieur du périmètre, les exploitations artisanales stricto sensu, menées par les riverains au-



tochtones de la localité.

PAS D'AUTORISATION POUR

L'EXPLOITATION SEMI-MÉCANISÉE

Le MINMIDT a tenu à clarifier un point : aucune autorisation d'exploitation artisanale semi-mécanisée n'a jamais été délivrée à quiconque sur ce site. Le ministre déplore que certains opérateurs tentent de contourner la loi, souvent avec le recours à des partenaires expatriés, alors que les populations locales ne disposent pas des capacités techniques et financières requises. Une pratique jugée contraire aux directives de la Très Haute Hiérarchie.

Un appel à l'organisation des communautés locales

Pour le Pr. Fuh Calistus Gentry, l'avenir du site doit désormais passer par une meilleure structuration des populations concernées, afin qu'elles puissent bénéficier de l'accompagnement de l'État et de la

Société Nationale des Mines. Objectif : préparer la réhabilitation et la restauration progressive du site. Le ministre encourage ainsi les riverains à s'unir pour tirer profit, dans un cadre légal, des opportunités qui pourraient être offertes à l'avenir, tout en préservant les intérêts collectifs et l'environnement.

UN DOSSIER SENSIBLE DANS UN CONTEXTE DE TENSIONS MINIÈRES

Kambélé, comme d'autres localités de l'Est du Cameroun, est au cœur d'intenses activités aurifères depuis plusieurs années. La présence de sociétés minières, souvent étrangères, et la multiplication des exploitations semi-mécanisées ont parfois provoqué des tensions avec les communautés locales, soucieuses de préserver leurs terres et leur cadre de vie. Avec cette décision, le gouvernement affirme sa volonté de mettre fin aux pratiques illégales et de réaffirmer le contrôle de l'État sur les ressources minières stratégiques, tout en plaçant les populations locales au centre du dispositif.

Par Michael DOPPAS

■ Mines et développement technologique

Une commission interministérielle pour une gestion harmonieuse des activités minières et forestières

Le Ministre Fuh Calistus Gentry a présidé la cérémonie d'installation des membres de la Commission Interministérielle d'Examen des Titres Miniers, Permis et Autorisations vendredi le 1er août dernier. Une cérémonie qui s'est tenue dans la salle de conférence de son département ministériel.

Le vendredi 1er août 2025, le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, le Pr Fuh Calistus Gentry, a présidé la cérémonie d'installation des membres de la Commission Interministérielle d'Examen des Titres Miniers, Permis et Autorisations et qui a pour Président Monsieur Ali Oumar, Secrétaire général dudit département ministériel. Cette commission, composée d'une dizaine de membres, a été créée en application des dispositions de l'article 18 (3) du décret n°2024/05061/PM du 18 novembre 2024.

Dans son discours d'installation, le ministre a mis en exergue les missions qui sont confiées à cette commission. Il s'agit notamment de :

- veiller au respect de la conformité des dossiers de demandes des titres miniers, permis et autorisations, aux lois et règlements en vigueur, notamment en matière foncière, forestière, agricole, environnementale, sociale, pastorale et sylvicole ;
- examiner les cas de che-



vauchement entre les titres miniers, permis et autorisations sollicités avec les concessions, afin de garantir une cohabitation pacifique et harmonieuse entre les activités minières et forestières, dans le respect des règles de protection de l'environnement ;

- émettre un avis motivé sur le projet de texte préalablement à la suite de la procédure.

UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR LA RÉOLUTION DES CONFLITS

La mise en place de cette commission vient mettre fin aux conflits qui existaient entre les activités minières et les activités foncières, forestières, agricoles, environnementales, sociales, pastorales et sylvicoles. Le ministre a exhorté les nouveaux membres à travailler avec abnégation et dé-

vouement pour que les actes portant attribution ne soient entachés d'aucune irrégularité ou d'aucune source de conflits sectoriels.

Le président de cette commission interministérielle, Oumar Ali, Secrétaire Général du Minmidt, s'est immédiatement mis au travail avec ses membres en tenant la première session. Cette commission est appelée à jouer un rôle crucial dans la ges-

tion des activités minières et forestières, et à contribuer à la promotion d'un développement durable et harmonieux.

Le ministre Fuh Calistus Gentry a exprimé son engagement à accompagner cette commission dans sa mission. Il a souligné l'importance de la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans les activités minières et forestières, pour garantir une gestion transparente et efficace des ressources naturelles.

La création de la Commission Interministérielle d'Examen des Titres Miniers, Permis et Autorisations est une étape importante pour la résolution des conflits entre les activités minières et forestières. Avec l'engagement fort du ministre et la détermination des membres de la commission, nous pouvons espérer une gestion plus harmonieuse et durable des ressources naturelles dans notre pays. La première session de la commission est un signe de démarrage effectif des travaux, gageons que les résultats seront à la hauteur des attentes.

Henri MEKANA

■ Démission / Exclusion

Le torchon brûle dans le parti d'Issa Tchiroma

Une sortie médiatique de la Secrétaire Générale du parti jugée sensible au moment où le parti est en pleine négociation avec Maurice Kamto fait sortir Issa Tchiroma de ses gonds.

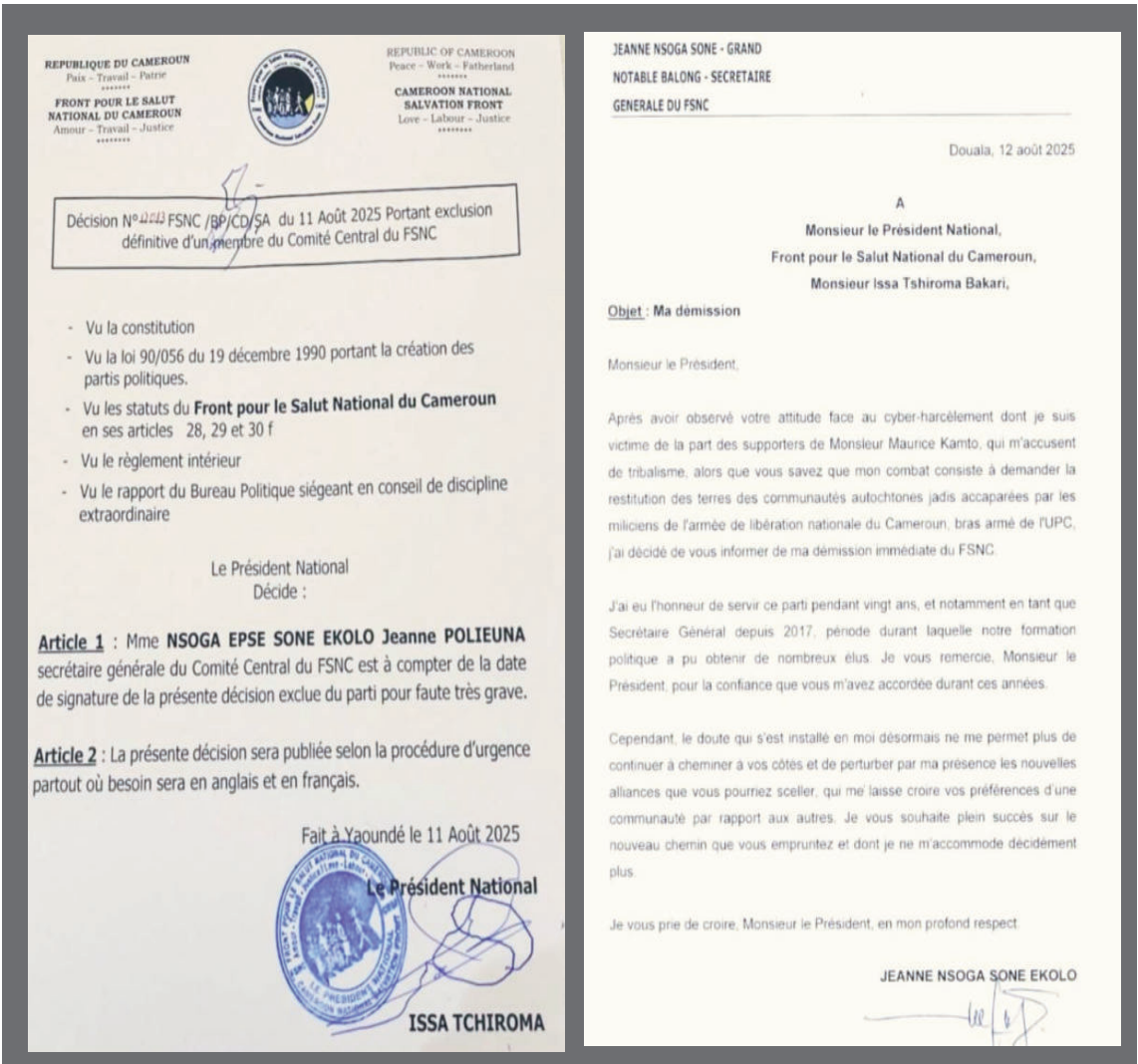


Membre du Comité central du Front pour le Salut National du Cameroun et Secrétaire Générale dudit parti, Dame Nsoga, épouse Sone Ekolo Jeanne Polieuna a été exclu du FSNC par décision signée par Issa Tchiroma, président national du parti en date du 11 août 2025 pour “faute très grave.”

Au lendemain de cette décision, Dame Nsoga va riposter en servant à son tour sa lettre de démission à Issa Tchiroma en relevant son attitude qu’elle n’a pas

apprécié face au cyber-harcèlement dont elle est victime de la part des supporters de Maurice Kamto pour avoir accusé une communauté qu’elle dit avoir spolié les terres des autochtones dans le Moundou pendant le maquis. Une prise de position qui pourrait desservir le FSNC en pleine négociation avec Maurice Kamto pour une coalition face au candidat du Rdp. S’agit-il là d’une décision sur fond de calcul politique ? L’avenir nous le dira.

Flaubert KAMGA



■ Ressources en sommeil, populations en éveil

Le cri du Nord

Alors que les discours de campagne fleurissent à l’approche de l’élection présidentielle du 12 octobre, les populations de l’Extrême-Nord, du Nord et de l’Adamaoua n’attendent plus de promesses : elles veulent des actes. Actes pour développer une économie adaptée, tirer parti des richesses locales et inscrire enfin le Septentrion dans une dynamique de croissance inclusive.

Du fleuve Bénoué aux plateaux de l’Adamaoua en passant par les sols arides de l’Extrême-Nord, l’agriculture est omniprésente, mais inégalement valorisée. Ici, le mil, le sorgho, l’arachide, le maïs, ou encore le riz nourrissent des millions de personnes. Mais faute d’infrastructures de transformation, ces cultures ne génèrent que peu de valeur ajoutée.

Le coton, le soja, le niébé, pourtant abondants, pourraient alimenter des usines textiles, huileries, centres de décorticage et de stockage. Encore faut-il une politique cohérente d’agro-industrialisation. Les zones irriguées, les plateaux fertiles, les cultures adaptées au changement climatique sont là. Ce qui manque, ce sont les investissements structurants, les partenariats publics-privés et des programmes de soutien ciblés.

INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Des milliers de têtes de bétail traversent chaque année les pâturages de l’Adamaoua, les plaines du Nord et de l’Extrême-Nord. L’élevage bovin, caprin, ovin et avicole y est un pilier ancestral de l’économie. Pourtant, l’absence/insuffisance d’abattoirs modernes, de chaînes de froid, de transformations du lait et de la viande freine la professionnalisation du secteur.

Avec des races locales robustes, un climat favorable, une main-d’œuvre disponible et une position géographique stratégique, le Septentrion pourrait devenir un bassin viande-lait plus important du Cameroun. Il s’agit d’y implanter des zones d’abattage contrôlé, des usines de transformation et des centres de formation vétérinaire et agro-pastorale.

Mais les atouts du Septentrion ne s’arrêtent pas à l’agriculture ou à l’élevage. Le sous-sol de cette région regorge de ressources minières et énergétiques encore largement inexploitées. À Minim-Martap, dans l’Adamaoua, se trouvent d’importants gisements de bauxite de haute qualité, susceptibles de faire du Cameroun un acteur majeur de la chaîne mondiale de production d’aluminium. À Poli, dans le Nord, des gisements prometteurs de fer, d’or et d’autres minerais attendent un encadrement juridique et des investissements responsables pour être exploités

durablement. Dans le bassin du Logone et Chari, des études ont confirmé la présence de réserves de pétrole et de gaz, faisant de cette région une zone stratégique pour l’avenir énergétique du pays. Ces ressources peuvent devenir un levier de développement local, à condition que les retombées économiques bénéficient effectivement aux populations locales.

ENGAGEMENTS CHIFFRÉS

Dans l’Adamaoua comme dans certaines zones du Nord, la nature offre plus que des cultures de rente. Miel, karité, plantes médicinales, champignons sauvages ou encore bois d’œuvre durable sont autant de richesses négligées. Avec un appui à la certification, à la transformation artisanale, à la commercialisation responsable, ces produits peuvent intégrer les chaînes de valeur nationales et internationales. L’agroforesterie n’est pas une utopie : c’est une solution d’avenir pour préserver les écosystèmes tout en créant des revenus.

Le Septentrion n’est pas enclavé : il est connecté à deux frontières stratégiques, au Nigeria et au Tchad, et traversé par des axes majeurs qui relient le nord au sud du Cameroun. Pourtant, le commerce transfrontalier, souvent informel, est mal encadré et sous-exploité. Des zones de marché sécurisées, des

routes réhabilitées, un port sec à Garoua, et même le transport fluvial sur le fleuve Bénoué peuvent transformer cette partie du pays en véritable plateforme régionale d’échanges. Le petit commerce, notamment en milieu rural, mérite également un soutien accru : accès au crédit, réglementation simplifiée, infrastructures de stockage.

Les populations du Septentrion ne demandent ni charité, ni slogans électoraux. Elles demandent des infrastructures modernes (routes, usines, abattoirs, silos, marchés), une structuration des filières agricoles et pastorales, un accès au financement rural et aux outils de production, une formation qualifiée pour les jeunes et les femmes, une sécurité durable pour vivre et investir sereinement.

Le 12 octobre prochain, le vote dans ces trois régions sera déterminant. Et cette fois, la vigilance sera de mise. Les électeurs attendent des engagements chiffrés, datés, localisés. Pas seulement des intentions. Le potentiel est là. Les solutions sont connues. Ce qu’il manque, c’est une volonté politique ferme. Le Septentrion ne doit plus être vu comme une périphérie à assister, mais comme un centre stratégique de production, d’innovation et de croissance industrielle, agricole, minière et énergétique.

Par Lazare KOLYANG

■Réunions familiales dans la région de l'Ouest

Une tradition vivante au cœur de l'identité communautaire

Chaque année, au mois d'août, un vent particulier souffle sur les villages de la région de l'Ouest Cameroun. Ce vent, chargé de souvenirs, d'émotions et de retrouvailles, annonce la tenue des réunions familiales, une pratique enracinée dans la culture des peuples Bantous en général, et des Bamiléké en particulier. Plus qu'un simple rendez-vous de vacances, ces rencontres sont perçues comme un devoir ancestral, un moment sacré de communion intergénérationnelle. À l'appel du chef de famille, enfants, petits-enfants, cousins, neveux et alliés affluent des quatre coins du pays, et parfois de la diaspora, pour répondre présents à ce rendez-vous familial. C'est autour des grandes concessions que les questions de succession, de sacrifices coutumiers, d'héritage, de projets familiaux, ou encore de réconciliation sont débattues. Au-delà de la cellule familiale, ces retrouvailles débordent souvent sur la communauté locale toute entière. Eau potable, routes, électrification, écoles, centres de santé, sont autant de sujets abordés lors de ces grandes assises, où chacun se sent investi d'un devoir de contribution au développement du village. Pour les transporteurs, c'est une saison d'or, le flux des voyageurs double, parfois triple. Aucun désagrément n'est relevé, tant chacun est concentré sur la nécessité d'être physiquement et spirituellement présent à ces retrouvailles. Selon une sagesse locale bien connue, « c'est le moment de se reconnecter à sa source primitive et de recevoir des grâces ». Et dans cette dynamique, la mobilisation est totale, dans l'espoir de faire perdurer la cohésion, la solidarité et la mémoire collective. Dans la région de l'Ouest, on ne se demande pas si une population peut se passer des réunions familiales : la réponse est dans les cœurs.

NB : Images d'illustrations
Bangoulap (fondation Jean
Philippe Ngatcha)
MOOLA 'TV

